



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Ségur de la santé - fonds mobilisable

Question écrite n° 34430

Texte de la question

M. Guy Teissier interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les conditions d'affectation des 650 millions d'euros d'investissements du quotidien dédiés aux hôpitaux décidés lors du Ségur de la santé. Aujourd'hui, les hôpitaux sont confrontés à une insuffisance de moyens humains et matériels qui se traduit par une dégradation des conditions de travail des personnels et des conditions de prise en charge des patients. Cette situation s'explique pour partie par une très forte augmentation du nombre de patients pris en charge, sans que les moyens affectés évoluent dans des proportions suffisantes. À l'occasion du Ségur de la santé, les soignants avaient ainsi pu discuter avec le Gouvernement de ces manques ou de ces matériels usagés ou vieillissants. Pour répondre à cette urgence, le Gouvernement a annoncé une enveloppe de 650 millions d'euros rapidement mobilisables. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser le montant réservé à l'Agence régionale de santé PACA et préciser concrètement le mode opératoire pour qu'un centre hospitalier puisse candidater à ces fonds.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34430

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 8 mars 2021

Question publiée au JO le : [1er décembre 2020](#), page 8595

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)